

Adhérents de Klesia Mut'
découvrez nos solutions
adaptées à vos besoins



ANNIVERSAIRE



Banque Française Mutualiste

Une banque qui partage les mêmes valeurs que vous.



Experte, mutualiste, engagée

Derrière notre vocation, il y a vous et vos projets de vie personnels, c'est pourquoi nous avons appris à vous connaître pour mieux vous accompagner et vous proposer une offre de services et solutions adaptés à vos besoins.

Créée par des mutuelles de la Fonction publique, et partenaire de Société Générale depuis 1986, la Banque Française Mutualiste porte les valeurs de respect de la personne, de la solidarité, de la responsabilité et de l'éthique.

Engagés, nous réalisons de nombreuses actions de mécénat et de prévention financière, pour lutter contre les situations de surendettement. En plus de notre offre de produits et services, nous proposons un service d'épargne solidaire.

— REJOIGNEZ UNE BANQUE QUI VOUS RESSEMBLE ! —

35

ANS D'EXPÉRIENCE

25

MUTUELLES SOCIÉTAIRES

1,2

MILLION DE CLIENTS



PRÊT D'HONNEUR⁽¹⁷⁾

ACCÉDEZ À UN PRÊT BONIFIÉ AVANTAGEUX

UN AVANTAGE PROPOSÉ À TOUS LES ADHÉRENTS MCDEF - GROUPE KLÉSIA

- Une prise en charge des intérêts⁽¹⁸⁾ par MCDef-Groupe Klésia, sous conditions d'éligibilité. Sont éligibles à l'offre les adhérents KLESIA Mut' appartenant au personnel civil de la défense.
- Un choix entre 4 durées : 16, 24, 30 ou 36 mois.
- 5 montants possibles : 800 € (sur 16 mois), 1 600 € (sur 24 mois), 2 400 € (sur 30 mois), 3 200 € ou 4 000 € (sur 36 mois).
- Un décaissement unique.
- Un prélèvement effectué sur un compte bancaire de l'adhérent ouvert par l'emprunteur dans l'établissement bancaire de son choix.

Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous sur votre espace adhérent <http://www.klesiamut.fr>

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Réalisez vos projets

KLÉSIA
Mut'



PRÊTS PERSONNELS

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

FINANCEZ VOS PROJETS DE VIE (AUTO, TRAVAUX, ÉQUIPEMENT...) OU UN BESOIN DE TRÉSORERIE :

- Libre utilisation des fonds.
- Taux de prêt attractifs.
- Une assurance de prêt⁽²⁾ facultative avec des garanties optimales pour vous protéger ainsi que vos proches en cas de sinistre.
- Possibilité de faire évoluer gratuitement les mensualités⁽³⁾ à la hausse ou à la baisse.
- Différé d'amortissement⁽⁴⁾ gratuit jusqu'à 3 mois.

PRÊT BFM PERSPECTIVE⁽⁵⁾

REGROUPEZ VOS CRÉDITS À LA CONSOMMATION :

- Un seul prélèvement par mois, un seul interlocuteur : simplifiez la gestion de vos crédits à la consommation.
- Dispense de garantie : aucune caution n'est demandée.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Concrétisez votre projet immobilier

KLÉSIA
Mut'



SOLUTIONS IMMOBILIÈRES

PRÊTS IMMOBILIERS ⁽⁶⁾

CONSTRUISEZ VOTRE PROJET AVEC LA GAMME DE PRÊTS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

- Pour financer vos projets d'acquisition, de construction ou de gros travaux.
- Gamme complète de prêts associée à des avantages spécifiques.
- Une grande souplesse de remboursement : la possibilité de moduler, en cours de crédit les échéances du prêt immobilier ou de reporter les échéances dans les conditions et limites fixées dans l'offre de prêt, pour les prêts éligibles.

LES AVANTAGES SPÉCIFIQUES

RÉSERVÉS AUX CLIENTS DE LA BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE :

1/ ASSURANCE EMPRUNTEUR :

- L'assurance de prêt Plurimmo ⁽⁷⁾ tarification par tranche d'âge, sans surprime, connue dès l'adhésion et constante tout au long du prêt ^(*).

- Des garanties qui s'exercent dans le monde entier ⁽⁸⁾.
- Si vous êtes militaire, policier ou pompier, Plurimmo ⁽⁷⁾ vous garantit contre les conséquences liées à l'exercice de votre profession.

2/ CAUTION DU PRÊT :

- Possibilité de faire cautionner votre prêt par l'intermédiaire de votre mutuelle ⁽⁹⁾.

* Sous réserve d'évolutions réglementaires.

Préparez l'avenir en toute sérénité



LIVRET BFM AVENIR⁽¹⁰⁾

ÉPARGNER AUJOURD'HUI

- Épargne sécurisée⁽¹¹⁾.
- Dépôts disponibles⁽¹²⁾ à tout moment.
- Sans frais sur vos versements, vous avez la possibilité de programmer des versements réguliers grâce au service gratuit Déclic Régulier⁽¹³⁾.

POUR FINANCER VOS PROJETS DE DEMAIN

- Vos intérêts acquis sur le livret vous permettent de solliciter un Prêt BFM Avenir⁽¹⁴⁾ à taux avantageux.
- Libre utilisation des fonds.
- Des avantages à prêt transmissibles à vos enfants ou petits-enfants, qu'ils soient ou non agents du secteur public⁽¹⁵⁾.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

SERVICE D'ÉPARGNE SOLIDAIRE⁽¹⁶⁾ : DONNER UN NOUVEAU SENS À VOTRE ÉPARGNE

Un service gratuit qui permet de faire un don⁽¹⁶⁾, une fois par an, de 25, 50, 75 ou 100 % de vos intérêts acquis sur votre Livret BFM Avenir⁽¹⁰⁾ à 1, 2 ou 3 associations de votre choix parmi une trentaine sélectionnées. Liste disponible sur : <https://particuliers.societegenerale.fr/epargner-placer-son-argent/nos-offres/livrets-epargne/service-epargne-solidaire-dons-associations#essentiel>

La Banque Française Mutualiste s'engage avec vous en abondant de 10 % le montant des intérêts versés.



Le Service d'épargne solidaire est labellisé Finansol. Attribué par un comité d'experts indépendants, ce label garantit la solidarité et la transparence des produits labellisés. **Pour en savoir plus : www.finansol.org**

- (1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.
- (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie – Invalidité Permanente Totale ou Partielle - Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, auprès de SOGECAP et présenté par Société Générale, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.
- (3) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.
- (4) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.
- (5) Prêt amortissable consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. À partir de deux crédits à la consommation (exclusivement définis par l'article L. 312-1 et suivants du Code de la consommation). Lors de l'opération de rachat de crédits, la baisse du montant des mensualités suppose un allongement de la durée de remboursement et une majoration du coût total des crédits objets du rachat.
- (6) Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par Société Générale et pour les prêts réglementés, du respect des conditions d'éligibilité propres à chaque dispositif réglementé. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter son offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non obtention du prêt immobilier par le demandeur, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées. Frais de dossier variant selon le type de prêt.
- (7) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale, Invalidité Permanente Totale et Invalidité Permanente Partielle souscrit par les mutuelles de la Fonction publique et Banque Française Mutualiste en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372) auprès de CNP Assurances et MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07022493) <http://www.orias.fr>. La garantie perte d'emploi n'est pas proposée par la Banque Française Mutualiste. La souscription d'un contrat d'assurance est exigée dans le cadre d'un prêt immobilier.
- (8) Selon les termes et limites contractuelles des notices d'information et sous réserve de l'acceptation de l'assureur. La garantie décès s'exerce dans tous les pays du monde. Les autres garanties doivent être constatées en France quel que soit le lieu de survenance du sinistre.
- (9) Renseignements auprès de votre mutuelle.
- (10) Le Livret BFM AVENIR est un compte d'épargne proposé et géré par la BFM.
- (11) Protégé par la Garantie des dépôts, www.garantiedesdepots.fr.
- (12) Un solde minimum de 10 € doit cependant être conservé pour maintenir le livret ouvert.
- (13) Le service Déclit Régulier est un service gratuit de virement permanent d'un compte bancaire ouvert en agence Société Générale vers un Livret BFM Avenir. Périodicité : mensuelle, bimestrielle, trimestrielle ou semestrielle. Virements périodiques minimum de 15 € sur le Livret BFM Avenir.
- (14) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée) et d'être titulaire d'un Livret BFM Avenir sur lequel est acquis un minimum de 75 € d'intérêts bruts. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.
- (15) Voir conditions en agence Société Générale. L'obtention d'un prêt par le(s) cessionnaire(s) est subordonnée à l'acceptation du dossier par la Banque Française Mutualiste.
- (16) Le don porte sur vos intérêts nets de prélèvements sociaux. Il ouvre droit à un régime d'imposition de faveur ainsi qu'à une réduction d'impôt. Voir conditions en agence Société Générale. Liste des associations éligibles disponible sur particuliers.societegenerale.fr.
- (17) Prêt amortissable non affecté, réservé aux adhérents MCDEF - Groupe Klésia, consenti par la Banque Française Mutualiste, établissement prêteur, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste. Délai légal de rétractation de 14 jours. Une seule offre par personne pendant toute la durée d'adhésion à KLÉSIA Mut'. La prise en charge des intérêts reste sous réserve de l'accord de MCDEF Groupe KLÉSIA.
- (18) MCDéf-Groupe Klesia prend en charge et verse à la BFM une bonification d'intérêts pouvant aller jusqu'à 100 % sur le taux débiteur, non ajustable et non révisable sous condition d'éligibilité. Le taux de référence est basé sur le barème de taux métropole du prêt « BFM Liberté » en vigueur à la date de la demande du prêt.



Pour profiter de tous les avantages qui vous sont proposés
par la Banque Française Mutualiste :

1. Prenez rendez-vous



SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR



APPELEZ-NOUS

Du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 14h

Appel non surtaxé 0 987 987 111



EN AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2. Ouvrez un compte

auprès de votre conseiller dédié Société Générale

Découvrez notre plateforme d'information

banquefrancaisemutualiste.fr/parlons-public



Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 062 354 722,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).

KLÉSIA Mut' - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 529 168 007, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.

MCDéf-Groupe Klésia - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre III du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 853 953 974, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

RETROUVEZ-NOUS SUR [BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR](https://banquefrancaisemutualiste.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

